



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 18 décembre 2023**

Délibération n° 45

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
22/12/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet :	Requalification des voiries - Secteur centre ville : demandes de subvention
----------------	---

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

La Ville envisage de réaliser un programme pour 2024 portant sur la requalification des voiries du centre ville. Trois secteurs ont été identifiés :

1/ Avenue Charles Dupuy

L'avenue Charles Dupuy permet de relier la grande Poste à la Gare. Cet axe est très fréquenté car il relie la gare et le Pôle d'Échange Intermodal au centre ville du Puy. Actuellement, cette voie est en mauvais état.

Le projet prévoit la reprise totale des voies de circulation et des stationnements longitudinaux. Le coût des travaux est estimé à 165 162,94 € hors taxes.

2/ Rue Charles Rocher

La rue Charles Rocher se situe entre le boulevard Alexandre Clair et le chemin de la Sermone. Cette voie est composée d'une partie en sens unique montant (pente forte) puis d'une partie étroite à double sens suivi d'un passage à niveau puis d'une partie à double sens. Le cheminement des piétons n'y est pas sécurisé.

La problématique est triple sur ce secteur :

- L'état de la chaussée est dégradé sur la partie à sens unique et sur la partie à double sens étroit,
- Les cheminements piétons sont à sécuriser notamment le passage à niveau, (environ 400 piétons par jour),
- Des emprises d'espaces publics de voiries sont à régulariser, elles figurent encore dans le domaine privé.

Le projet prévoit donc une requalification complète de l'espace public dont le coût est estimé à 300 527,52 € hors taxes.

3/ Avenue de Tonbridge, des boulevards Carnot et du Breuil.

L'avenue de Tonbridge (permettant de relier le secteur de Guitard à l'avenue Bertrand de Doue), le boulevard Carnot (l'entrée Nord de la ville) et le boulevard du Breuil (en centre ville) sont des axes très fréquentés et primordiaux de la Ville. Sur certaines parties, ces voiries sont dégradées.

Le projet prévoit la reprise ciblée des voies de circulation afin de pallier des problèmes de sécurité pour les usagers.

Les travaux sont estimés à 166 017,60 € hors taxes.

Ainsi, le coût prévisionnel de l'ensemble des requalifications de voiries du secteur du centre ville présentées ci-dessus s'élève à **631 708 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
ÉTAT DSIL 2024	252 683,00 €	40,00 %
RÉGION	252 683,00 €	40,00 %
VILLE	126 342,00 €	20,00 %
TOTAL des dépenses HT	631 708,00 €	100,00 %

À la part revenant à la Ville s'ajoute le montant de la TVA pour 126 342 €, soit un montant total restant à charge de la Ville de 252 683 €, avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le programme de travaux de requalification des voiries cité ci-dessus,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers, et à signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 4

Michelle CHAUMET Fabien SURREL Celine GACON Laurent JOHANNY

Signé le 18 décembre 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18
décembre 2023